

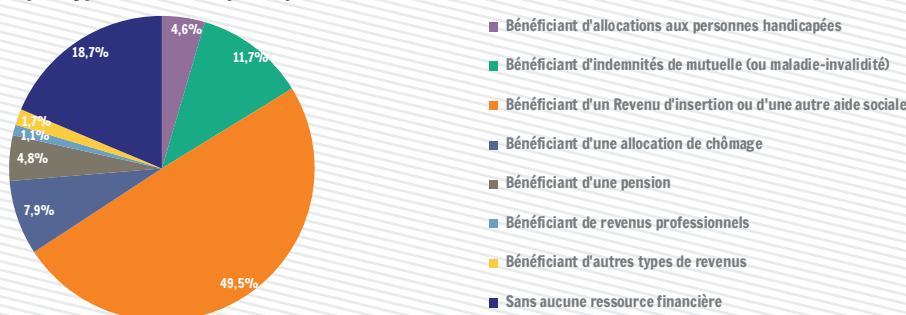
Travail de rue

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

54 010 interventions réalisées par les services de travail de rue partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2018

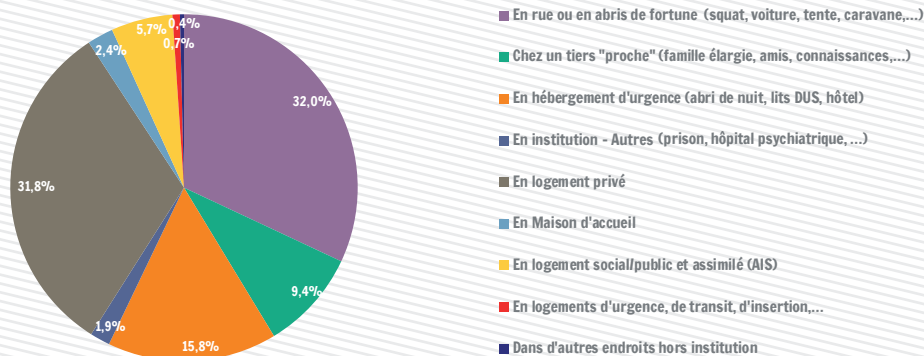
C'est le nombre total des interventions principales réalisées par les services de travail de rue partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2018

Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires du travail de rue en Wallonie (2018)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 516) (5 services répondants de 5 RSU)

Répartition par type de logement/hébergement des bénéficiaires du travail de rue en Wallonie (2018)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 604) (5 services répondants de 5 RSU)

Au cours de l'année 2018, plus de 1 645 personnes ont bénéficié des services de travail de rue (TR) partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) ; en grande majorité des hommes (76,4 %).

Ces bénéficiaires comprennent des publics forts différents. Leur répartition par type de revenu fait apparaître que plus de trois quarts d'entre eux disposent « d'allocations sociales » avec 49,5 % de « revenus d'intégration », 11,7 % d'« indemnités de mutuelle », 7,9 % d'« allocations de chômage », 4,6 % d'« allocations pour personnes handicapées » et 4,8 % de « pensions (de retraite...) » ; que 2,8 % bénéficient d'un revenu (1,1 % « professionnel » ou 1,7 % d'un « autre type ») et que 18,7 % sont « sans revenu ».

L'identification du type de logement/hébergement occupé par la personne la semaine précédent sa « prise en charge » par un travailleur social du dispositif de TR fait apparaître que :

- plus de trois sur dix (31,8 %) habitaient en logement privé ;
- quasi un sur dix (9,4 %) vivait « chez un proche (famille élargie, amis, connaissances...) »
- et cinq sur dix (50,9 %), vivaient soit « en rue ou en abris de fortune tels que squat, voiture, tente, caravane... » (32,0 %), soit « en hébergement d'urgence tel que abri de nuit » (15,8 %) ou encore « en maison d'accueil » (2,4 %), ou « en logement d'urgence, de transit, d'insertion.. » (0,7 %).

Travail de rue

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Nombre d'interventions principales réalisées par les services de travail de rue partenaires des relais sociaux urbains en Wallonie (2018) - Répartition par type d'intervention

Type d'intervention	Nombre d'interventions réalisées en 2018
Contacts d'accroche / de création de lien (écoute, discussions, informations)	25 870
Interventions spécifiques (accompagnements physiques, réduction des risques, distribution de matériel)	19 811
Relais, dispatchings et orientations vers des institutions	8 329
Total des interventions principales	54 010

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (5 services répondants de 5 RSU)

Au cours de l'année 2018, les « travailleurs sociaux » du Travail de Rue (TR) ont réalisé :

- quasi 26 000 contacts d'accroche (écoute, discussions, apports d'information,...) visant à créer un lien avec les personnes rencontrées dans la rue ;
- un peu moins de 20 000 interventions spécifiques qui consistent notamment en :
 - des accompagnements physiques des bénéficiaires dans la réalisation de leurs démarches ;
 - des actions qui visent à réduire les comportements à risque ; en particulier ceux en lien avec les rapports sexuels et/ou l'utilisation de drogues (toxicomanie) ;
 - la distribution de matériel de première nécessité (couvertures, vêtements, produits d'hygiène...)
- plus de 8 300 interventions de relais, de dispatching et d'orientations vers un autre service.

Définitions et sources

Cette fiche porte d'une part sur la diversité des interventions du « travail de rue » (TR) organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) de Wallonie, et d'autre part sur les caractéristiques de ses bénéficiaires. Par « travail de rue », on entend « toutes les activités proposées par les éducateurs de rue : contacts, écoute, orientation, accompagnement et suivi des personnes se retrouvant à la rue. »

Par « interventions principales », nous entendons celles qui constituent la grande majorité des interventions réalisées par les travailleurs de rue. Le qualificatif « principale » ne vise en rien à apporter une indication ni sur l'importance ni sur la qualité des interventions (les unes par rapport aux autres). Les actes et interventions non-mentionnés sont tout autant essentiels dans l'exercice du travail de rue que ceux présentés dans cette fiche.

Par « revenu principal » nous entendons la source de revenu qui constitue la part la plus importante dans l'ensemble des revenus (quand il y a plusieurs sources de revenus).

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Pertinence et limites

Les données récoltées via les RSU et les services du TR partenaires constituent une source d'information unique :

- d'une part, sur les personnes vivant dans la « grande précarité » qui constituent un public très mal appréhendé par les sources administratives ou les enquêtes telles que SILC ;

- et d'autre part, sur la multitude et la diversité des interventions réalisées par les éducateurs de rue. Interventions qui bien souvent passent inaperçues à nos yeux alors qu'elles sont accomplies, pour la plupart, en rue au « coeur même de la cité ».

Limites :

- Une sous-estimation à la fois du nombre des bénéficiaires et du nombre des interventions. Le travail de rue fourni par des institutions non partenaires d'un RSU n'est pas capté. Il y a également certains services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires.

- Une surestimation du nombre de bénéficiaires. Un même bénéficiaire peut être compté plusieurs fois. Cela peut se produire dans les cas où une même personne fréquente des services différents.

- Une incertitude sur l'uniformité entre services, sur les critères de prise en compte ou pas d'une intervention dans leur dénombrement.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" :

www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2020